

## Annulation des élections : un camouflet pour Clear Channel France !

Tout d'abord, le syndicat CGT Clear Channel tient à vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année 2021 malgré la situation sanitaire qui pèse sur chacun d'entre nous.

Lors des dernières élections CSE, en octobre 2019, le syndicat CFDT avait omis de déposer sa liste de candidats conformément au protocole préélectoral. En conséquence, la direction de Clear Channel France (CCF) aurait dû refuser leur participation à ces élections.

Elle a pourtant décidé de maintenir leurs candidatures quoi qu'il en coûte. C'est ainsi

que, grâce à ce soutien inconditionnel de la direction et malgré l'absence de liste, les candidats CFDT ont pu se présenter aux élections et obtenir 3 sièges titulaires et 1 suppléant au CSE.

La direction aurait-elle eu la même attitude si un autre syndicat, considéré comme un « adversaire social » de nos dirigeants, avait commis la même erreur ? Le doute est permis...

Le syndicat CGT et le syndicat FLAG se sont donc vus contraints de saisir la justice afin de faire reconnaître l'irrégularité des candidatures CFDT et obtenir l'annulation de l'élection des 4 élus CFDT. Pour ce faire, le syndicat CGT a dû s'allouer les services d'un avocat. La CFDT n'en a pas eu besoin puisque c'est bien évidemment l'avocat de Clear Channel qui est venu défendre leur cause commune devant le tribunal.

Bien que l'avocat de CCF ait défendu devant la justice la validité des candidatures CFDT, il a demandé au tribunal, « *au cas où la justice donnerait raison à la CGT* », de ne pas annuler uniquement les 4 candidatures CFDT litigieuses mais d'annuler les élections dans leur ensemble ! Certainement pour donner une nouvelle chance au « partenaire social » privilégié de la direction ?

Le juge ayant conclu que les arguments de la CGT étaient parfaitement recevables, le tribunal a décidé d'annuler les élections du deuxième et troisième collège, reprenant ainsi en partie l'option de secours proposé par l'avocat de CCF.

De nouvelles élections vont donc avoir lieu pour le collège agent de maîtrise et cadre.

S'il en était besoin, cette histoire confirme notre opinion sur la promiscuité et la complicité qui existe entre la direction de CCF et certains élus d'une certaine organisation syndicale. On pourrait même finir par croire que voter pour l'un reviendrait en fait à voter pour l'autre...

**Pour une véritable défense de l'intérêt des salariés par un syndicat  
intègre et indépendant : soutenez la CGT Clear Channel !  
Votez pour nous ! Rejoignez-nous !**

